

Ressources Humaines

REF : DRH2016017

Signataire : CF/RC

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Danielle MARINO

OBJET : Personnel municipal : Direction des Ressources Humaines : autorisation de signer les conventions d'accueil avec les bénévoles.

EXPOSE :

La maire propose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'accompagnement de projet dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de l'éducation, la collectivité décide, pour assurer certaines des activités prévues tout au long de l'année 2017, de faire appel à des bénévoles, pour assurer les missions suivantes :

- Accompagnement de projet dans le domaine de l'enseignement, de la culture, et de l'éducation,
- Participation aux comités techniques et de pilotages
- Interface et représentation avec les partenaires de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de convention entre la ville et les bénévoles.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamila
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

N° 258

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2016017

Signataire : CF/RC

**OBJET : Personnel municipal : Direction des Ressources Humaines : autorisation de
signer les conventions d'accueil avec les bénévoles.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements
des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et
établissements publics, et des collaborateurs bénévoles,

Considérant qu'il convient d'inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires aux
frais de déplacements et de repas liés à ces activités,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Madame La Maire à signer les conventions d'accueil avec des bénévoles dans le
cadre de l'accompagnement de projet dans le domaine de l'enseignement, de la culture et de
l'éducation, pour l'année 2017.

DIT que les crédits nécessaires, liés aux frais de déplacement ou de repas dans la limite des textes prévus des agents de la fonction publique territoriale et sur présentation des justificatifs, sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 602 020 64131.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

